

À propos de Marceline Desbordes-Valmore au programme de l'agrégation

CHRISTINE PLANTÉ

Dans la transmission d'une œuvre littéraire, l'enseignement joue un rôle décisif. « La littérature, c'est ce qui s'enseigne » affirmait Barthes à la fin du xx^e siècle, – ce qui n'est pas enseigné risquant de s'effacer des mémoires. Longtemps bien transmise par une tradition scolaire et des éditions enfantines, la poésie de Marceline Desbordes-Valmore a tendu à s'y faire plus rare dans les dernières décennies du xx^e siècle et au début du nôtre, et plus encore à des niveaux d'étude plus avancés. La faire lire relevait alors surtout de l'initiative individuelle de quelques professeurs, qui se heurtaient de surcroît au manque d'éditions courantes disponibles.

Cette situation a évolué ces dernières années, et le recueil des *Pleurs* a été inscrit au programme des agrégations de lettres et de grammaire en 2023. Rappelons que leur programme change chaque année et qu'il comporte, pour les épreuves de littérature française, une œuvre par siècle (du xvi^e au xx^e) – sur laquelle vont donc travailler de façon approfondie pendant plusieurs mois les candidats et les professeurs qui assurent leur préparation au concours. Cette obligation est souvent l'occasion de (re)découvertes, notamment lorsqu'il s'agit d'œuvres moins connues que les grands textes canoniques. Les agrégés reçus pourront, devenus professeurs, souhaiter les faire étudier dans les établissements secondaires où elles et ils seront nommés, mais aussi poursuivre des recherches à leur propos. Inscrire une œuvre au programme, c'est donc encourager l'intérêt pour celle-ci, diffuser la connaissance qu'on a de son auteur ou son autrice au-delà d'un cercle restreint de spécialistes, et contribuer à renouveler sa vision grâce aux regards portés sur elle par de nouvelles générations.

Pendant longtemps, très peu d'écrits de femmes ont figuré dans ces programmes – des pétitions l'ont déploré –, mais actuellement les écrivaines y entrent de plus en plus. Ainsi, peu avant le recueil des *Pleurs* de Marceline Desbordes-Valmore, au programme pour le xix^e siècle en 2023 (il y demeure pour le concours interne en 2024), on trouvait en 2021 un roman de George Sand, *Mauprat*. Pour le concours 2024, les candidats ont dû étudier les *Œuvres* de Louise Labé pour le xvi^e siècle, et deux pièces de Nathalie Sarraute pour le xx^e.

Vincent Décamps (université Toulouse Jean Jaurès), reçu premier en 2023 au concours externe de l'agrégation des lettres modernes, a eu pour sujet de leçon lors

des épreuves orales « La liberté dans *Les Pleurs* » de Marceline Desbordes-Valmore. Nous lui avons proposé de nous donner une version écrite de cette leçon, excellemment évaluée par le jury, et nous le remercions grandement d'avoir accepté.

Son texte s'intitule « La liberté des *Pleurs* et le rossignol en cage ».

L'agrégation, et l'épreuve orale de la leçon

Pour celles et ceux qui, parmi nos lecteurs, connaissent peu ces concours, ces quelques mots préciseront ce que sont l'agrégation et l'épreuve de la leçon.

L'agrégation est un concours de recrutement des enseignants du secondaire qui existe sous trois formes : externe (ouvert aux titulaires d'un master) ; interne (ouvert à des enseignants ou des agents de la fonction publique déjà en poste depuis cinq ans) ; ou spécial (destiné à des personnes en possession d'un doctorat). Difficile et très sélectif, ce concours donne, après un stage, le statut d'enseignant-e agrégé-e du second degré, mais il peut aussi ouvrir sur la recherche et l'enseignement supérieur.

L'agrégation se passe en deux étapes, chacune étant composée de plusieurs épreuves : d'abord un écrit d'admissibilité, puis un oral d'admission. À l'oral des agrégations de lettres, la leçon est une épreuve majeure (et souvent redoutée par les candidats), à la fois pour son coefficient – elle pèse lourd dans le résultat final – et pour sa durée. En 6 heures, sur un sujet imposé tiré au sort portant sur l'une des œuvres au programme, la candidate ou le candidat doit construire un exposé qui témoigne de sa connaissance de l'œuvre et de sa capacité à la faire partager. Pour ce faire, elle ou il peut s'appuyer, à l'exception de tout autre document, sur les dictionnaires mis à sa disposition et sur le texte dans l'édition au programme. La leçon ainsi préparée, qui ne doit pas durer plus de 35 minutes, est ensuite présentée oralement devant le jury, elle est suivie d'un bref entretien. Si, comme son nom l'indique, elle s'apparente à un cours donné à une classe, elle s'adresse de fait à des professeurs, qui partagent la connaissance du texte. Les candidats ne peuvent entrer dans des explications de détail, ni citer longuement.

La transposition écrite de cet exercice oral, à laquelle nous remercions Vincent Descamps d'avoir accepté de se livrer, garde trace de ces règles. Nos lecteurs, sans doute pour beaucoup moins familiers avec le recueil des *Pleurs*, rencontreront peut-être là parfois une gêne, mais aussi, nous l'espérons, une incitation à lire, ou relire, ces poèmes.